Stanstead-Est

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Stanstead-Est,

QUE lors de la séance régulière du 3 mars 2025, le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est a adopté le règlement numéro 2025-03 modifiant le *Règlement 2000-03 intitulé Délégation de pouvoir de dépenser des employés municipaux de la Municipalité de Stanstead-Est.*

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

QUE le règlement numéro 2025-03 entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ À STANSTEAD-EST, ce 4e jour du mois de mars 2025.

ÉTIENNE LOIGNON-BUTEAU
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Étienne Loignon-Buteau, résidant à Sherbrooke, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Stanstead-Est, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public ci-dessus aux deux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4e jour du mois de mars 2025.

_____
Étienne Loignon-Buteau
Greffier-trésorier

RE : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2025-03